



Arnaque, robe de mariée censée être neuve

Par **Inalexis**, le **01/04/2010** à **18:34**

Bonjour,

je me marie cet été 2010, pour cette occasion, ma compagne a acheté une robe de mariée dans une boutique (et pas en ligne) pour une valeur de 700 euros et l'a payée dans son intégralité dès la commande.

Lors du premier essayage, soit à la réception de sa commande dans cette boutique de la robe NEUVE, elle remarque que la robe lui est présentée déjà déballée. Par la suite, elle porte déjà quelques traces sous les aisselles et de la saleté en bas. Elle fait état de ce fait à la vendeuse qui lui affirme que cette robe est neuve, pourtant elle semble bel et bien avoir déjà été portée...

Peu coutumiers de ces procédures quelles démarches pouvons nous effectuer pour nous faire au final, soit fournir une robe NEUVE dans les délais prévus; soit nous faire rembourser ? Quelles lois nous protègent contre cette commerçante aux pratiques douteuses ?

Merci d'avance...